

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3429**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'édition option librairie et métiers du livre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université Haute Alsace - Mulhouse Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Haute Alsace, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Haute Alsace

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels gèrent et animent des rayons de librairie. Spécialistes de rayon particulier (jeunesse, livre de poche, livre d'art, sciences humaines ...), ils gèrent informatiquement les fonds et les stocks. Ils réceptionnent les commandes, comptabilisent les articles, les référencent et les étiquettent. Ils assurent la mise en scène des différents produits afin d'optimiser les ventes. Ils participent au rangement des produits en rayon et en réserve, ainsi qu'à l'exposition des articles en vitrine. La recherche de titres ou références à l'aide de supports variés (catalogues papier ou fichiers informatisés...) est fréquente. Ils s'informent du désir du client en échangeant avec lui sur ses centres d'intérêt ou les agréments et objectifs recherchés.

Ils maîtrisent les outils techniques de comptabilité et de gestion. Ils connaissent le marché du livre et les nouveaux processus d'édition (support électronique). Ils connaissent les amonts de la vente et les différentes formes du produit.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Responsable d'un rayon de librairie
- Responsable de rayon bibliothèque

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Technologie professionnelle et gestion :

Découverte de la profession, le livre, le lecteur, le libraire ; le quotidien de la librairie ; l'informatique-librairie ; les amonts de la vente de l'éditeur au libraire ; les avals de la vente (services, animation, bibliothèques) ; la technologie (étude de cas) ; le travail éditorial (édition et fabrication)

- Economie du secteur : les produits :

Le livre, les nouveaux supports multimédia, le livre en ligne ; l'animation, la mise en scène du livre ; les rayons sciences humaines et littérature ; le rayon jeunesse ; le livre de poche, le livre d'art ; le rayon vie pratique

- Outils de gestion et de communication :

Histoire du livre et de l'édition ; communication et techniques de vente ; mise à niveau linguistique ; droit commercial et droit du travail ; informatique appliquée ; comptabilité (comptes de résultats, bilans)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.uha.fr/index.jsp>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :